

TARIFS DES ÉDITIONS PÉRIODIQUES À L'UNITÉ

LES ÉDITIONS PÉRIODIQUES 2011

Référence et nom de l'édition	Prix à l'unité* en euros		
	2011	2010	2009
01 - Lois et décrets	2,10	1,90	1,70
69 - Tables Lois et décrets	mensuelle 3,60 annuelle 17,30	mensuelle 3,20 annuelle 15,70	mensuelle 2,90 annuelle 14,20
44 - Cédérom lois et décrets	266,20	242,00	220,00
71 - Associations	3,10	2,80	2,50
03 - Débats Assemblée nationale Comptes rendus	3,10	2,80	2,50
33 - Débats Assemblée nationale Questions	3,10	2,80	2,50
83 - Table Assemblée nationale Comptes rendus (nominative et analytique)	18,70	17,00	15,40
05 - Débats Sénat Comptes rendus	3,10	2,80	2,50
35 - Débats Sénat Questions	3,10	2,80	2,50
85 - Table Sénat Comptes rendus (nominative et thématique)	18,70	17,00	15,40
95 - Table Sénat Questions (des noms par matière)	18,70	17,00	15,40
07 - Documents Assemblée nationale	variable**	variable**	variable**
09 - Documents Sénat	variable**	variable**	variable**
11 - Conseil économique et social	variable**	variable**	variable**
13 - Documents administratifs	variable**	variable**	variable**
15 - Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses	3,10	2,80	2,50
19 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série A Ventes et cessions, créations, procédures collectives et de rétablissement personnel	3,10	2,80	2,50
79 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série B Modifications diverses et radiations	3,10	2,80	2,50
89 - Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) Série C Avis de dépôt des comptes de sociétés	3,10	2,80	2,50
20 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série A Bâtiment et travaux divers (hors MAPA)	3,10	2,80	2,50
22 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série B Fournitures et prestations (hors MAPA)	3,10	2,80	2,50

TARIFS DES ÉDITIONS PÉRIODIQUES À L'UNITÉ

Référence et nom de l'édition	Prix à l'unité* en euros		
	2011	2010	2009
24 - Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) Série C Avis d'attribution	3,10	2,80	2,50
31 - Traitements soldes et indemnités des fonctionnaires	7,00	6,30	5,70
65 - Bulletin officiel du travail Conventions collectives	Dématérialisé	9,10	8,20
91 - Cour de cassation Bulletin d'information	7,70	7,70	7,00
97 - Cour de cassation Diffusion trimestrielle de la jurisprudence relative au droit du travail	7,70	7,70	7,00

LES ÉDITIONS PÉRIODIQUES 2011

* Les frais forfaitaires d'expédition sont à ajouter au prix total de la commande (pour les périodiques ou les cédéroms). A destination de la France et de l'Union européenne : 4,95 €. A destination des Dom-Tom et des autres pays : 7 €.

** Variable suivant le nombre de pages.

Direction de l'information légale et administrative

26, rue Desaix, 75727 Paris, cedex 15 – accueil commercial : 01 40 15 70 10 – Mél. : www.journal-officiel.gouv.fr, rubrique « Nous contacter ».

BULLETIN DE COMMANDE

A retourner à la Direction de l'information légale et administrative,
Sc. Abonnement JO, 23, rue d'Estrées, CS 10733, 75345 Paris Cedex 07

Référence et nom de l'édition	Numéro de l'unité	Prix à l'unité	Qté	Total
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
		€		€
Frais forfaitaires d'expédition *				€
Montant total de la commande				

Société :

Civilité - Nom - Prénom :

Complément de nom :

Adresse * :

Complément d'adresse :

Code postal * :

Ville * :

Téléphone : Télécopie :

Adresse électronique :

* Champs obligatoires

Si vous êtes déjà abonné(e) à une autre édition

N° d'abonné(e) :

N° de payeur (éventuel) :

Date Signature

RÈGLEMENT A RECEPTION DE FACTURE

Rappel

Pour les cédéroms, une TVA de 19,60% est incluse dans le prix. Les éditions papier ne sont pas assujetties à la TVA. Le tarif 2011 de la vente à l'unité est défini par arrêté du 26 octobre 2010 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative.

Retrouvez les conditions générales de vente et le détail des tarifs sur www.journal-officiel.gouv.fr à la rubrique catalogue/abonnements papier.